

ARRÊTÉ INTERDISANT LE STATIONNEMENT DEVANT LE 3 PLACE DU 14 JUILLET DU 23 AU 27 SEPTEMBRE 2024. AFIN DE PERMETTRE LA POSE D'UNE BENNE DE 30 M²

A-24-09-216/PM

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213-1 et L 2213-2 ;

Vu le Code de la Route, notamment les articles R 411-30 et R 411-31 modifiés ;

Vu la demande présentée par M. Partick PANNEQUIN, 2 rue des Maçons - 33390 Blaye, d'interdire le stationnement devant le 3 place du 14 juillet, afin de permettre la pose d'une benne de 30 m² du 23 au 27 septembre 2024.

Considérant qu'afin d'assurer la sécurité des usagers et des piétons, il est nécessaire d'interdire le stationnement devant le 3 place du 14 juillet, afin de permettre la pose d'une benne de 30 m² du 23 au 27 septembre 2024.

ARRÊTE

Article 1 : Il est nécessaire d'interdire le stationnement devant le 3 place du 14 juillet, afin de permettre la pose d'une benne de 30 m² du 23 au 27 septembre 2024.

Article 2 : Les prescriptions imposées par le présent arrêté seront signalées aux usagers par des panneaux de signalisations au sol conformes au modèle fixé par l'arrêté ministériel du 7 juin 1977 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, ainsi que les textes qui l'ont modifié et complété. **La pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par M. Partick PANNEQUIN, qui en aura la responsabilité. Toutes les mesures seront prises par ce dernier pour garantir la sécurité des usagers. Il sera seule responsable des accidents qui pourraient subvenir par manque ou défaut de signalisation. Seul le Tribunal Administratif de l'arrondissement est compétent pour régler tous litiges.**

Article 3 : Un exemplaire du présent arrêté sera publié et affiché dans la commune de Castillon la Bataille

PAGE 1

- Article 4 :**
- Monsieur le Lieutenant du Groupement de Gendarmerie de la Gironde,
 - Monsieur le Lieutenant du Centre de Secours de St Magne de Castillon,
 - M. Partick PANNEQUIN,

sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

A Castillon la Bataille, le 19/09/2024

Le Maire,



Jacques BREILLAT

PAGE 2

Mairie de Castillon-la-Bataille

25 place Turenne 33350 Castillon-la-Bataille * téléphone 05 57 40 00 06 * fax 05 57 40 33 06 * mairie@castillonlabataille.fr